

CONFERENCE FINANCIERE DES TERRITOIRES
--

Dans le cadre du lancement de la conférence financière des territoires, quatre groupes de travail sont constitués autour des thématiques suivantes en vue d'identifier des actions ou mesures susceptibles d'être prises :

- La prévisibilité pluriannuelle des recettes, notamment d'investissement ;
- La fonction publique territoriale ;
- La situation financière des départements ;
- Les modalités des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales : normes, mécanismes de solidarité et d'assurance.

La présente fiche vise à identifier les réflexions pouvant être menées sur le thème de la fonction publique territoriale : « **effectifs et masse salariale des collectivités** ».

CONTEXTE

En 2024, les dépenses de personnel des collectivités et de leurs groupements (hors syndicats) se sont élevées à 76,3 Md€, soit 27,4 % du total des dépenses des collectivités, et 37 % de leurs seules dépenses de fonctionnement. Leur hausse est très rapide depuis 2022 comme sur l'ensemble des segments de l'administration publique.

Depuis 2016, leur taux de croissance annuel moyen s'élève à 2,7 %, contre 2,5 % pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et 3,1 % pour l'ensemble des dépenses des collectivités. Elles connaissent également un taux de croissance supérieur à celui de la fonction publique de l'État (+21,3 % en cumul entre 2016 et 2023 contre +17,9 %).

Tableau n° 8 : évolution des dépenses de personnel des collectivités (2016-2023)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
+0,9 %	+2,6 %	+0,8 %	+1,7 %	+1,1 %	+2,8 %	+5,2 %	+4,7 %

Source : Cour des comptes à partir des comptes de gestion des collectivités (comptabilité budgétaire)

La pyramide des âges des agents de la fonction publique territoriale annonce des départs importants à la retraite dans les prochaines années.

ENJEUX

- 1. Identifier les facteurs de la dépense de personnel et les mesures permettant de maîtriser leur évolution**
- 2. Identifier les leviers de gestion prévisionnelle des effectifs à l'aune des départs à la retraite futurs**
- 3. Echanger sur les moyens humains déployés dans le cadre des services publics locaux**
- 4. Identifier les leviers pour améliorer le contrôle interne en matière de gestion des ressources humaines dans le but de davantage fiabiliser et maîtriser les dépenses de personnel.**

PARTICIPANTS

Cabinets (MCP, MATD, MAFPS) : 3 personnes

Représentants de DGS et/ou d'exécutifs locaux des principales associations d'élus et des professionnels territoriaux (ADRHGCT, Afigese) si elles le souhaitent : 16 personnes

DGCL, DB, DGFIP, DGAFP : 4 personnes

Parlementaire : Rémy POINTEREAU, Sénateur du Cher et Premier Vice-président de la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Total : 24 personnes

DESCRIPTION

Les facteurs d'évolution des charges de personnel sont divers. En effet, si leur poids peut dépendre des mesures de revalorisation salariale définies au niveau national, la recomposition des effectifs et le nombre des recrutés relèvent de la libre administration des collectivités et résultent du partage des compétences notamment entre les communes et leurs groupements. L'équilibre de la politique RH au niveau du bloc communal et la question des mutualisations de services pourraient être examinés par le groupe de travail.

Par ailleurs, le groupe de travail pourrait également être l'occasion d'échanger sur les mesures mises en place par les collectivités pour renforcer l'attractivité des métiers proposés dans le cadre de la fonction publique territoriale (conditions de travail, perspectives de carrière offertes, etc.) et notamment les mesures incitatives mises en œuvre pour faciliter les recrutements, mais également les questions statutaires.

Les leviers de gestion prévisionnelle des effectifs à l'aune des départs à la retraite importants des agents de la FPT prévus dans les prochaines années feront également l'objet d'échanges.

Pour mémoire, pour l'année 2025, l'augmentation de 3 points de cotisations CNRACL, nécessaire pour garantir l'équilibre du régime, aura également un impact qu'il convient d'appréhender et de pouvoir mesurer a posteriori. L'impact et les conséquences

pourraient également être abordés pour identifier les mesures prises par les collectivités.

Les collectivités jouent un rôle essentiel dans l'organisation et les prestations délivrées par les services publics locaux. Dans ce cadre, les moyens, notamment humains, mobilisés pour assurer la délivrance et la continuité des services publics locaux pourront être abordés en vue d'identifier les pratiques existantes et les modalités de financement associées.

Enfin, le groupe de travail pourra engager une réflexion sur les bonnes pratiques mises en œuvre ou restant à engager en vue de mieux maîtriser les risques métiers et financiers liés à la gestion des ressources humaines pour maîtriser et fiabiliser la masse salariale dans un contexte de responsabilisation accrue des gestionnaires publics.

Calendrier :

Première réunion : le mardi 27 mai de 9h30 à 12h30 à l'Hôtel de Roquelaure, 244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

Deuxième réunion : le jeudi 19 juin de 9h à 12h30 à l'Hôtel de Roquelaure, 244 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris